



Peut-on demander à notaire qui va hériter ?

Par **le_harnoy**, le **05/06/2010** à **23:59**

Bonjour, rnActuellement je m'occupe de la cousine germaine de mon père, une femme de 99 ans ne pouvant ni marcher ni gérer au quotidien sa vie. Conformément à ses désirs, elle vie chez elle à grands renforts d'auxiliaires de vie (6 personnes différentes dans la semaine). rnElle a convoqué son notaire pour que les "amis" à qui elle a déjà vendu une de ses maisons en viager soit ses légataires. A la limite j'admet sa décision mais dans ce cas je ne vois pas pourquoi je continuerais à m'occuper de ses "papiers" au quotidien (paye des auxiliaires, gestion bancaire etc...). rnAi-je le droit de demander au notaire qui est le légataire ? J'ai une famille, un métier un altruisme familial et un sens humain et moral mais je redoute d'être utilisé. Au mois de février j'avais fait faire une expertise psychiatrique en vue d'une curatelle. Le rapport concluait à des difficultés psychiques et de repérages temporels et la nécessité d'une curatelle renforcée. J'ai fait part de cette expertise au notaire. Mais je n'ose pas lui demander une information concernant la succession de la cousine. rn Merci de votre aide.